

Maisons-Alfort, le 13 juin 2014

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
relatif à la demande de modification concernant un formulant
de la préparation phytopharmaceutique
NIRVANA S (BAS 721 03H)**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par BASF AGRO SAS, relatif à une demande de modification concernant un co-formulant de la préparation NIRVANA S (BAS 721 03H).

L'autorisation de mise sur le marché, n° 2090016, du produit NIRVANA S (BAS 721 03H) (produit de référence) détenue par BASF AGRO SAS est en cours de validité.

La modification demandée vise à ajouter des co-formulants supplémentaires, en tant qu'alternatifs à un co-formulant déjà enregistré, dans le but de pouvoir utiliser l'un ou l'autre de ces co-formulants, de même numéro CAS, dans ce produit.

Ce remplacement n'entraîne aucune modification des propriétés physico-chimiques, toxicologiques et écotoxicologiques de la formulation.

Les documents administratifs requis, ont été fournis et sont conformes.

L'Anses émet un avis favorable à la demande de modification concernant un co-formulant de la préparation NIRVANA S (BAS 721 03H), présentée par BASF AGRO SAS.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : NIRVANA S (BAS 721 03H), PMOI